



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 24928

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur le récent rapport du Conseil économique, social et environnemental relatif au « logement autonome des jeunes ». Le CESE préconise de « renforcer la statistique sur les besoins des jeunes *via* une périodicité accrue de l'enquête logement de l'INSEE et un soutien au projet d'enquête sur le logement des 18-29 ans mené par la DREES ». Elle souhaite savoir si le Gouvernement entend répondre à cette préconisation.

Texte de la réponse

Les dernières éditions de l'enquête nationale sur le logement (ENL) de l'INSEE ont eu lieu en 2001 et 2006. Une nouvelle enquête, dite ENL 2013, est en cours : la collecte des informations a été lancée en juin 2013 et les résultats devraient être livrés fin 2014. L'ENL constitue une pièce majeure du dispositif national d'observation et d'analyse statistique des conditions de logement des ménages et de leurs dépenses en logement, tant courantes qu'en capital. Elle sert notamment à cet égard de référentiel pour l'élaboration des comptes de flux et de patrimoine et du compte satellite du logement, pour le pilotage et l'évaluation des politiques publiques du logement et pour de nombreux travaux d'études ou de recherche. C'est également une source d'information majeure sur le mal logement, l'évaluation des taux d'effort des ménages, la description des ménages en situation de surpeuplement ou d'hébergement contraint, les équipements et les dépenses énergétiques des ménages. Compte tenu du rôle central de l'enquête nationale sur le logement, il importe de continuer à réaliser cette enquête à intervalles aussi réguliers que possible. Ainsi que le préconise le Conseil national de l'information statistique dans son rapport de mars 2010 sur l'information statistique sur le logement et la construction, l'enquête ayant pour objet de collecter des données structurelles, relativement inertes, une fréquence en deçà de cinq ans ne semble pas indispensable, d'autant que les enquêtes « Statistiques sur les ressources et conditions de vie » de l'INSEE apportent chaque année des données sur les conditions de logement et les dépenses en logement qui, bien que moins détaillées, complètent néanmoins bien le dispositif. De plus, l'ENL est menée auprès d'un échantillon de plusieurs dizaines de milliers de logements, sous forme de questionnements conduits par des enquêteurs, spécialement formés pour l'occasion, en face à face avec l'occupant en titre du logement il s'agit donc d'une opération relativement lourde, longue dans sa préparation, sa mise en oeuvre et son exploitation, et en outre relativement onéreuse. Concernant l'étude « Quand les jeunes n'habitent pas chez leurs parents : revenus et niveau de vie », elle a été publiée par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) le 5 février 2014. Elle est consultable sous la rubrique « publications » du site internet de la Drees.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24928

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Logement et égalité des territoires

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4346

Réponse publiée au JO le : [13 mai 2014](#), page 3919